

JAN. 91

# *La lettre du Maroc*

BULLETIN DE L'UNION SOCIALISTE DES FORCES POPULAIRES - CAN  
Fédération d'Europe

La Commission Administrative Nationale:

- \* DENONCE L'UTILISATION DES ARMES A FEU CONTRE LES MANIFESTANTS
- \* DEMANDE LA LIBERATION IMMEDIATE DE TOUTES LES PERSONNES INTERPELEES
- \* SALUE LA COORDINATION SYNDICALES ET APPELLE AU RASSEMBLEMENT DE L'ENSEMBLE DES FORCES PROGRESSISTES

Suite à la grève générale et aux événements sangnants qu'a connu notre pays, la Commission Administrative Nationale - plus haute instance dirrigente de notre parti - a publié le 16 Décembre 1990 le communiqué suivant:

L'Union Socialiste des Forces Populaires-CAN, analysant l'évolution de la situation politique marocaine avant, pendant, et après la grève générale décrétée par la Confédération Démocratique du Travail et L'Union Générale des Travailleurs Marocains:

- APPRECIE à sa juste valeur le combat mené de façon consciente par les travailleurs, employés, étudiants et commerçants. Les répercussions politiques de ce combat ont créé une dynamique nouvelle visant la réalisation d'un objectif précis: améliorer la situation dégradée des classes populaires.

- CONSIDERE la coordination entre les deux centrales syndicales comme un événement de grande importance, et un premier pas vers l'unification de la lutte de l'ensemble des forces progressistes marocaines, pour la réalisation de leurs revendications, et des changements politiques et économiques conformes aux aspirations de l'ensemble des masses populaires.

- SALUE tous les syndicalistes de la CDT et de L'UGTM, ainsi que tous les ouvriers, employés, étudiants et commerçants, et tous ceux qui ont soutenu la grève générale et oeuvré pour sa réussite avec détermination, conscience et responsabilité.

- AFFIRME que les méthodes utilisées par le gouvernement pour casser la grève générale constituent une violation flagrante de la constitution qui garantie le droit de grève. Le gouvernement porte seul la responsabilité des événements sanglants vécus par certaines villes et en particulier FES et TANGER. Ces événements ont été déclenchés par les mesures de provocation entreprises par les autorités.

- S'INCLINE devant la mémoire des citoyens tombés sous les balles des "forces de l'ordre", DENONCE l'utilisation des armes à feu pour disperser les manifestants, et RECLAME l'ouverture d'une enquête judiciaire et le chatiement de tous ceux qui ont ouvert le feu contre des rassemblements de citoyens, et ceux qui en ont donné l'ordre.

- EXPRIME son inquiétude face à la recrudescence de la campagne d'arrestations dans différentes villes, RECLAME son arrêt et la libération de tous les détenus.

---

## LA CHARTE NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME:

### UNE AVANCEE IMPORTANTE DANS LE COMBAT POUR LA DEMOCRATIE

Le 8 Avril 1990, cinq associations démocratiques marocaines avaient ratifié un projet de charte nationale pour les droits de l'homme. Il s'agit de l'Association Marocaine de Droits de l'Homme, la Ligue Marocaine de Défense des droits de l'Homme, l'Association des Barreaux du Maroc, l'Association des Juristes Marocain, et l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme. Le projet fut soumis publiquement à tous les citoyens et publié simultanément dans la presse nationale et progressiste. Une commission de suivi représentant les cinq associations fut constituée afin de recueillir les suggestions et amendements. Ainsi, citoyens, associations, Partis politiques, personnalités et détenus politiques, ont-ils eu le loisir d'exprimer leurs opinions, d'amender et d'enrichir le projet de charte. Rendez-vous était pris pour le 42ème anniversaire de la proclamation universelle des droits de l'homme, afin d'en adopter la version définitive. A cet effet, le 10 Décembre 1990, les 5 associations organisèrent à Rabat un grand rassemblement populaire. Prenant la parole tour à tour, les responsables des associations affirmèrent leur détermination pour poursuivre la lutte unitaire afin que triomphent les droits de l'homme dans notre pays. Les centaines de citoyens présents au rassemblement exprimèrent par leur slogans leur adhésion à la charte en tant qu'alternative démocratique, leur enthousiasme pour la lutte pour les droits de l'homme, et dénoncèrent le gouvernement, le parlement et le soi-disant conseil consultatif des droits de l'homme constitué par le pouvoir.

L'adoption de la CHARTE NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME et l'engagement militant pour sa réalisation constitue sans aucun doute une avancée importante dans le combat du peuple marocain pour la Démocratie véritable. Par son contenu, le débat démocratique qui a régi le processus de son adoption, l'action unitaire qu'elle a suscité, elle constitue un modèle et une référence pour tous les démocrates marocains. C'est l'embryon d'un CONSENSUS DEMOCRATIQUE que le peuple marocain finira par imposer face à la soi-disante unanimité nationale qui cherche à regrouper victimes et agresseurs des droits de l'homme, et qui n'est plus qu'une couverture désuète pour la compromission et l'opportunisme.